Envoyé en préfecture le 10/07/2025
Reçu en préfecture le 10/07/2025
Publié le
ID : 029-212901250-20250626-26062025_01-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE
29390
LEUHAN

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-six du mois de juin à dix-neuf heures 30 minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel LE ROUX, Maire.

Présents : LE ROUX Michel, QUEMERE Martine, TROALEN Michelle, MARCHAND Anthony, JAFFRÉ Marc, DUIGOU Myriam, LAURIER Alain, SELMY Jean-Pierre, BAUDET Jennifer, QUEIGNEC Patrick, JORAND Delphine

Madame Nathalie VIVIER donne pouvoir à Monsieur Anthony MARCHAND
Madame Valérie PACAUD donne pouvoir à Madame Martine QUÉMÉRÉ
Monsieur Guy LE DU donne pouvoir à Monsieur Michel LE ROUX

Absent : RIVOAL Mathieu

Convocation :
le 19 juin 2025

Madame QUÉMÉRÉ Martine a été nommée secrétaire.

Nombre de conseillers:

en exercice : 15
présents : 11
votants : 14

OBJET : Convention de partenariat avec le CCAS de Châteauneuf-du-Faou pour le fonctionnement et le financement du panier solidaire et du secours populaire

Afin de venir en aide aux personnes en difficultés sociales temporaires, la commune de Châteauneuf-du-Faou offre la possibilité de s'approvisionner dans 2 structures : l'une est associative, le Secours Populaire, et l'autre dépend directement du CCAS de Châteauneuf-du-Faou, le Panier Solidiare.
Les frais de fonctionnement du panier solidaire sont répartis entre toutes les communes partenaires.
La contribution financière est calculée en fonction du nombre de passages par bénéficiaires, soit pour la commune de LEUHAN la somme de 733.35 €.

Après lecture de la convention de partenariat par Monsieur le Maire le Conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le maire a signer cette convention.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Michel LE ROUX.

MAIRIE DE LEUHAN
29 (Finistère)